

# ACTION URGENTE

## ANGOLA. QUARANTE MANIFESTANT·E·S ONT ÉTÉ LIBÉRÉ·E·S, DIX SONT TOUJOURS EN DÉTENTION

Un juge du tribunal de Cabinda a ordonné la libération provisoire de plus de 40 manifestant·e·s le 19 avril. Dix autres manifestant·e·s sont toujours détenu·e·s arbitrairement sans inculpation. Ces personnes avaient été arrêtées en raison de leur participation à des manifestations pacifiques. Une femme est détenue à la prison de Yabi et neuf hommes sont détenus à la prison civile de la province de Cabinda. Plusieurs manifestant·e·s ont affirmé que des policiers leur avaient infligé de mauvais traitements.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Ministre de la Justice et des Droits humains**  
**Francisco Manuel Monteiro de Queiroz**  
 Ministério da Justiça e dos Direitos Humanos  
 Rua 17 de Setembro, Luanda  
 Luanda, Angola  
 Courriel : [anaceleste.januario@minjusdh.gov.ao](mailto:anaceleste.januario@minjusdh.gov.ao)

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour attirer votre attention sur le cas de 10 manifestant·e·s qui sont toujours maintenu·e·s en détention arbitraire sans inculpation en raison de leur participation à des manifestations pacifiques à Cabinda, en Angola. Ces personnes font l'objet d'une enquête pour des accusations d'« association de malfaiteurs » (article 8 de la Loi 3/14), de « rébellion » (article 21 de la Loi 23/10), d'« outrage à l'État » (article 25 de la Loi 23/10) et de « troubles à l'ordre public » et de « résistance » (articles 185 et 186 du Code pénal).

**Alfredo Duda, António Marcos Soqui, Daniel de Oliveira, Eduardo Muindo, Filomão Futi, Filipe Macaia, Maurício Chocolate Tati et Maurício Ngimbi** avaient été arrêtés le 29 janvier alors qu'ils manifestaient pacifiquement pour demander la libération de certains membres de leurs familles et collègues, parmi lesquels des militant·e·s du Mouvement pour l'indépendance de Cabinda (MIC), qui avaient été arrêtés la veille. **Maria Mabo Deca et Alberto Puna** avaient été arrêtés dans les rues de Cabinda le 1<sup>er</sup> février, alors qu'ils célébraient le 134<sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité de Simulambuco. Maria Mabo Deca est détenue à la prison de Yabi, et les neuf hommes sont détenus à la prison civile de la province de Cabinda.

Ces 10 manifestants étaient détenus avec les 53 autres personnes qui avaient été arrêtées entre le 28 janvier et le 12 février. Un juge du tribunal de Cabinda a ordonné la libération provisoire de 13 détenu·e·s le 27 février, statuant que leur arrestation à leur domicile sans mandat était illégale. Le 19 avril, ce juge a ordonné la libération de 40 autres personnes sous la condition qu'elles se présentent au tribunal tous les 15 jours.

La répression des manifestant·e·s pacifiques menée par les autorités à Cabinda bafoue le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique en Angola. Je vous prie donc instamment de :

- veiller à la libération immédiate et sans condition des 10 personnes détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- veiller à ce que le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique soit pleinement respecté et à ce que les militant·e·s à Cabinda puissent exercer leur droit d'exprimer leurs opinions librement sans craindre de représailles et sans restrictions illégales.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



## COMPLEMENT D'INFORMATION

Le traité de Simulambuco a été signé le 1<sup>er</sup> février 1885. Il a conféré à Cabinda le statut de protectorat de la couronne portugaise.

Le 7 janvier, le secrétaire du Mouvement pour l'indépendance de Cabinda (MIC) a envoyé un message à João Manuel Gonçalves Lourenço, le président de la République d'Angola, en mettant en copie le gouvernement de la province de Cabinda, le commandement des services de police de la province, le procureur de la République, les partis politiques angolais et d'autres représentants des autorités, afin de les informer de la tenue d'une manifestation pacifique prévue pour le 1<sup>er</sup> février. Le MIC a demandé à la police angolaise d'être présente à la manifestation afin de garantir la sécurité des participant-e-s.

Cabinda est une bande de terre enclavée entre la République démocratique du Congo et le Congo. Cette province est reconnue sur le plan international comme faisant partie de l'Angola, et produit la majorité du pétrole exporté par ce pays. Des groupes séparatistes réclament l'indépendance ou l'autonomie de Cabinda depuis plus de 20 ans. Les tentatives de négociations entre le gouvernement angolais et les représentants des groupes séparatistes de Cabinda ont jusqu'à présent échoué.

Le 28 janvier, les forces angolaises de sécurité ont arrêté huit jeunes militant-e-s du Mouvement pour l'indépendance de Cabinda à leur domicile, dans la province de Cabinda, en Angola. Ces personnes préparaient des tracts en prévision d'une manifestation pacifique le 1<sup>er</sup> février.

Le lendemain, 20 personnes, parmi lesquelles des membres des familles et des collègues des jeunes militant-e-s appréhendé-e-s, ont été arrêtées par la police alors qu'elles menaient une action de protestation pacifique devant le bâtiment du service des enquêtes criminelles, également à Cabinda, afin de demander la libération de leurs proches. Des manifestant-e-s sont descendu-e-s dans les rues de Cabinda le 1<sup>er</sup> février afin de commémorer le 134<sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité de Simulambuco, de réitérer les appels en faveur de l'indépendance de Cabinda vis-à-vis de l'Angola, et de demander la libération des personnes arrêtées précédemment. Le 12 février, la police a arrêté un autre militant pour sa participation présumée à cette même manifestation.

Amnesty International est également préoccupée par le recours excessif à la force par la police contre des manifestant-e-s et par l'arrestation arbitraire de ces personnes. Le 1<sup>er</sup> mars, des militant-e-s du MIC et des proches des 50 manifestant-e-s détenu-e-s devaient manifester sur la place du 1<sup>er</sup> mai à Cabinda pour demander leur libération. La police est arrivée avant le début de la manifestation et a commencé à attaquer les manifestant-e-s, leur infligeant des coups de pied et de poing. La police a arrêté 11 personnes qui ont été libérées quelques heures plus tard sans inculpation. Sept des personnes arrêtées ont été hospitalisées en raison des violences de la police et sont rentrées chez elles le lendemain.

Plusieurs manifestant-e-s, notamment certaines des personnes libérées, ont affirmé avoir été victimes de mauvais traitements aux mains des policiers lors de leur arrestation et en prison. Ces personnes affirment avoir été frappées par des policiers.

### **LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** portugais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

### **MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS JUSQU'AU :** 21 juin 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

### **NOM ET PRONOM PRIVILÉGIÉ :** Manifestant-e-s de Cabinda (ils/elles)

**Maria Mambo Deca** (elle), **Alfredo Duda** (il), **António Marcos Soqui** (il), **Alberto Puna** (il), **Daniel de Oliveira** (il), **Eduardo Muindo** (il), **Filomão Futi** (il), **Filipe Macaia** (il), **Maurício Chocolate Tati** (il) et **Maurício Ngimbi** (il)

**LIEN VERS L'AU** <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/0051/2019/fr/>